

Paris le 19 mars 2017,

Appel à candidature de Masseurs-Kinésithérapeutes Experts :
Dossier 67

Thématique:

Le Service des Indicateurs Pour l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (SIPAQSS) de la Haute Autorité de Santé (HAS) développe des indicateurs sur le thème « Prise en charge des accidents vasculaires cérébraux en soins de suite et de réadaptation ».

Le Collège de la Masso-Kinésithérapie recherche des experts pour la constitution du groupe de travail.

Mission:

Le groupe de travail, animé par un chef de projet, inclura des représentants de différentes professions et spécialités.

La méthode proposée par la Haute Autorité de Santé consiste, à partir des références professionnelles et de l'expertise des membres du groupe de travail, à proposer des indicateurs permettant de mesurer le parcours intra hospitalier en SSR.

Ces indicateurs seront testés avec un nombre restreint d'établissements (environ 50) afin de s'assurer de leur pertinence, de la faisabilité et la reproductibilité du recueil.

Les résultats de cette expérimentation seront présentés aux membres du groupe de travail pour discussion et amendement si nécessaire avant généralisation du recueil.

Le groupe de travail se réunira dans les locaux de la Haute Autorité de Santé sur sa convocation. Le nombre de réunions de travail est initialement fixé à 2, la première étant prévue le 22 juin 2017 de 10h à 17h.

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2751087/fr/appel-a-candidatures-d-experts-en-vue-de-la-constitution-d-un-groupe-de-travail-pour-elaborer-des-indicateurs-sur-le-theme-prise-en-charge-des-avc-en-ssr

Le CMK recherche des Masseurs-Kinésithérapeutes ayant une expertise en lien avec la thématique.

Procédure de candidature :

Les candidatures doivent être adressées au Collège de la Masso-Kinésithérapie

au plus tard le jeudi 20 avril 2017 (date de clôture de l'appel),

par voie électronique exclusivement, à l'adresse :

secretariat@college-mk.org

Les dossiers adressés non complets ou non conformes ne seront pas étudiés.

Composition du dossier pour chaque candidat :

1. Une lettre de candidature à l'attention du Président du CMK sur laquelle figure le N° d'inscription à l'ordre professionnel ;
2. Un curriculum vitae actualisé avec liste des titres et travaux ;
3. La déclaration publique d'intérêt du Collège de la Masso-Kinésithérapie ;
4. La charte d'éthique et de déontologie du Collège de la Masso-Kinésithérapie.

L'ensemble doit être envoyé sous forme de 4 pièces jointes distinctes, en format PDF.

Les modalités de candidature sont rappelées sur site du Collège www.college-mk.org dans l'onglet « Activités du CMK » - Pack de l'expert où la Déclaration Publique d'Intérêt et la Charte d'Ethique du Collège sont téléchargeables.

<http://www.college-mk.org/pack-de-lexpert/>